

**CIRCULAIRE N° 17 2 9 /MPMB/DGD DU 12 AOU 2015**
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Modalités de mise en œuvre
des pesées contradictoires**

Réf. : - Séance de travail du 23/06/2015 au Cabinet du MPMB ;
- Note d'information n° 147/MPMB/DGD du 25/07/2015 ;
- Séance de travail du 05/08/2015 au Cabinet du MPMB.

Dans le cadre de la sécurisation du Transit Routier Inter-Etat (TRIE), des pesées contradictoires ont été instituées sur les envois au départ d'Abidjan et de San-Pedro, via les Bureaux frontières de Ouangolodougou et de Pogo (note d'information n° 147/MPMB/DGD du 25/07/2015).

La présente circulaire vise à en organiser les modalités relatives aux tolérances admises et à la remise du ticket de départ aux agents des Bureaux de sortie.

A. Institution de tolérances en plus ou en moins.

1. Il est accordé pour chaque envoi objet de T1, une tolérance de deux cent (200) kilogrammes d'excédent à la sortie du territoire douanier sur la pesée de départ d'Abidjan ou de San-Pedro.
2. En revanche, cette tolérance est ramenée à cent (100) kilogrammes en cas de déficit.

En conséquence, les envois en excédent de plus de 200 kilogrammes ou de déficit de plus de 100 kilogrammes, feront l'objet d'écotage intégral systématique à la sortie.

B. Remise des tickets de pesées de départ aux agents de douane à la sortie

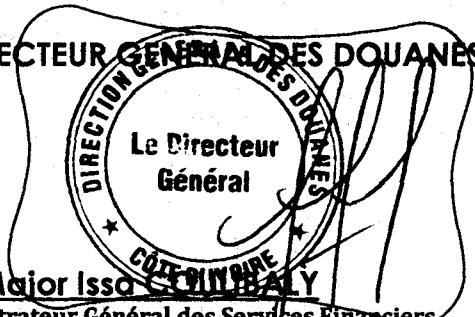
Aux fins d'assurer le contrôle des pesées, tel que mentionné ci-dessus, les Commissionnaires en douane agréés et les camionneurs sont tenus d'agrafer à chaque T1, le ticket de pesé de départ correspondant. L'ensemble sera déposée au Bureau frontière concerné.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toutes difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

Ampliations :

- MPMB/Cab
- MPTIC/Cab
- FEDERMAR
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & industrie Libanaise
- Chbre Cce & industrie Européenne
- FNISCI
- PAA
- PASP
- OIC
- Conseil Café-Cacao
- GEPEX
- WEBB FONTAINE
- Synd. Des Trans. s/c BOLLORE
- Synd Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES



Col. Major Issa ~~COULIBALY~~
Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National

